axelle 249 - novembre/décembre 2022

Les « sorcières » face à la Justice : Du féminicide de masse à l'esquisse d'un devoir de mémoire

Par Camille Wernaers

Lors de la chasse aux « sorcières », pendant plusieurs siècles, la sorcellerie est condamnée dans des lois adoptées par la plupart des États européens. Les femmes accusées de sorcellerie seront jugées au sein de tribunaux civils et, en majorité, seront punies de la peine de mort. Retracer l'histoire des sorcières et de leurs procès, comme le font Charles Greco en Wallonie ou Chiara Tomalino à Bruxelles, c'est raconter des violences institutionnelles qui vont jusqu'aux féminicides. Aujourd'hui, certains pays et communes ont amorcé un nécessaire devoir de mémoire face à ce passé collectif qui demeure bien présent.

axelle **magazine**
111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles
Tel : 0032 2 227 13 19
axellemag@viefeminine.be
www.axellemag.be